



Assemblée communale ordinaire de la Commune de Vuisternens-dt-Romont du lundi 13 décembre 2021 convoquée pour 20h00 à la salle du Bicubic, à Romont

Présidence :	M. Jacques Dumas, Syndic
Citoyennes et citoyens actifs :	1791 convoqués par voie de « tout-ménage »
Citoyennes et citoyens présents :	154 (8.59 %) y compris les membres du Conseil communal
Scrutateurs nommés :	M. Simon Yerly pour les rangées A – F ainsi que la table du Conseil communal M. Benoît Pfund pour les rangées I – K Mme Nathalie Wicht pour les rangées L – O M. Yves Pittet pour les rangées P – U Mmes Séverine Deillon et Véronique Menoud pour le dépouillement des votes à bulletin secret.
Citoyennes et citoyens excusés :	M. Thomas Oberson, conseiller communal, (en quarantaine à cause du Covid) Mme Luana Menoud-Baldi, députée Mme Aline Bifrare Mme Brigitte Butty Mme et M. Maryse et Erwin Piller M. Christian Deillon
Tractanda :	Selon convocation du 3 décembre 2021

Ouverture de l'assemblée par M. le Syndic Jacques Dumas ;

Chères Citoyennes et Chers Citoyens de la Commune de Vuisternens-devant-Romont,
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Communal vous adresse ses salutations et vous souhaite la bienvenue à cette assemblée communale.

Le Conseil Communal s'est fixé comme but de respecter les prescriptions sanitaires actuelles et ainsi protéger les citoyens présents à l'assemblée. C'est pour cette raison que l'assemblée se tient dans la salle du Bicubic. La liste des présences sera conservée durant 14 jours de manière à pouvoir contacter individuellement toutes les personnes présentes si un cas de COVID se déclarait ce soir dans cette salle. Cette mesure a été prise de façon à pouvoir remonter les chaînes de transmission, le cas échéant. Le port du masque sera obligatoire durant toute l'assemblée. Les personnes qui voudront prendre la parole devront le garder également et auront un micro pour que toute la salle puisse entendre. L'assemblée est priée de respecter le silence pendant les interventions.

Cette assemblée ne sera pas suivie de la traditionnelle verrée qui permettait d'échanger ses impressions. Gageons que le futur nous promette de retrouver rapidement ces moments d'amitié importants dans la vie de chaque citoyen.

Le Conseil communal tient à remercier tout le personnel de l'administration qui a relevé le défi de tout mettre en œuvre afin d'assurer le bon déroulement de cette assemblée.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal et que le compte-rendu des délibérations soit le plus fidèle possible, l'assemblée sera enregistrée.

Etant donné la configuration de la salle et l'importance des objets présentés, les votes concernant la halle double et l'adhésion à l'AVGG seront effectués par bulletin secret.

Cette assemblée a été convoquée selon les dispositions de la loi sur les communes et en préambule, M. le Syndic demande si l'assemblée a des remarques ou des observations concernant la convocation et l'ordre du jour. Ceci n'étant pas le cas, les délibérations pourront se faire selon l'ordre du jour et l'assemblée communale de Vuisternens-devant-Romont du 13 décembre 2021 est officiellement ouverte à 20h06.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 31 mai 2021

1.1 Approbation

Le procès-verbal était à disposition au bureau de l'administration communale et sur le site internet de la Commune pour celles et ceux qui désiraient en prendre connaissance, raison pour laquelle il ne sera pas lu.

Aucune remarque n'étant signalée, le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter ce procès-verbal en levant la main.

Vote : Le procès-verbal de l'assemblée du 31 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. Procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 28 juin 2021

2.1 Approbation

Le procès-verbal était à disposition au bureau de l'administration communale et sur le site internet de la Commune pour celles et ceux qui désiraient en prendre connaissance, raison pour laquelle il ne sera pas lu.

Aucune remarque n'étant signalée, le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter ce procès-verbal en levant la main.

Vote : Le procès-verbal de l'assemblée du 28 juin 2021 est approuvé par 153 voix et une abstention.

3. Budgets 2022

M. le Syndic explique que la population a pu prendre connaissance des budgets 2022 dans le bulletin communal. Mme Joëlle Beaud, responsable du dicastère des finances, présente les budgets qui sont également affichés. Toute question peut être posée au fur et à mesure de la présentation.

3.1 Présentation du budget de fonctionnement

Mme Beaud annonce que le budget est établi sur un montant de Fr. 11'103'030.- pour un excédent de charge de Fr. 510'360.- ce qui représente une perte de 4.82% par rapport aux produits. En comparaison avec le budget 2021, une hausse de 3.88% est constatée.

Une synthèse des charges communales est représentée par un billet de Fr. 100.- pour ainsi différencier les classes administratives. Les charges liées démontrent un poids très conséquent à hauteur de 80% du budget communal.

La présentation débute selon les classes administratives et seuls les points démontrant des modifications essentielles seront expliqués.

0 Administration générale :

- Une augmentation est prévue pour l'envoi de l'information trimestrielle du Conseil communal.
- Une diminution des frais de représentation est remarquée en raison d'un montant prévu en 2021 pour la sortie de fin de législature de l'ancien conseil.
- Les salaires du personnel de l'édilité ont été rattachés au compte relatif aux salaires du personnel administratif.
- Le compte prévu pour l'acquisition des logiciels et licences a été rattaché au compte général de maintenance informatique et contrats annuels.
- Une augmentation est remarquée dans le compte des cotisations et participations aux associations due à l'augmentation des cotisations des associations.
- Les frais de permis de construire ont été séparés car auparavant, ils étaient englobés dans les produits de l'aménagement du territoire.
- Dans le compte contrats de maintenance informatique, le montant indiqué précédemment a été ajouté. Ainsi, une vision globale est possible. A fin septembre, le compte démontrait déjà un dépassement du budget de Fr. 20'000.- pour 2021.
- Concernant l'entretien des bâtiments, une augmentation de Fr. 30'000.- est prévue pour la remise aux normes de la salle communale de La Joux à la suite d'une visite de l'ECAB.
- Une augmentation est prévue pour l'entretien des parquets en raison d'eau en stagnation sur un parquet d'Estévenens. Des travaux sont à prévoir en 2022.
- Le compte des amortissements planifiés des bâtiments révèle une diminution car le solde de fusion n'a pas été repris.

1. Ordre et sécurité publics, défense :

- La principale augmentation concerne la participation à l'entente intercommunale du CSPI Glâne-Est. Le prix par habitant passe de Fr. 33.05 à Fr. 37.20, soit une augmentation de Fr. 4.15/habitant. Au 1^{er} janvier 2023, il n'y aura plus de caserne à Vuisternens. La mise en place du bataillon Sud (Glâne, Gruyère et Veveyse) entrera en vigueur et le coût par habitant sera proche de Fr. 45.- à Fr. 50.-/habitant selon une estimation de l'ECAB.
 - M. Jean-Paul Buchillier demande où sera situé le centre des pompiers. Mme Beaud répond qu'actuellement la répartition est prévue ainsi : une caserne à Ursy, une à Romont et une dernière à Villorsonnens. La nouvelle réforme ne tiendra plus compte des frontières et au niveau de notre Commune, une caserne sera prévue à la Sionge et temporairement à la Verrerie. Mme Beaud précise que les normes prévoient un temps d'intervention. M. René-Pierre Macheret et M. Christophe Gay relèvent qu'il s'agit de normes et que dans notre cas, elles ne seront pas respectées pour deux villages.

2. Formation :

- Le budget a été établi en tenant compte de l'organisation du camp de ski et du camp vert. Auparavant, les frais relatifs aux excursions étaient englobés dans le compte des camps.
- La participation des parents a été augmentée en lien avec la prise en considération des camps.
- Le compte frais d'entretien par des tiers tient compte d'une augmentation de Fr. 25'000.- pour permettre la mise aux normes du bâtiment de l'école à la suite d'une visite de l'ECAB.

3. Culture, sport et loisirs :

- Pour le compte des frais d'entretien et réparation d'immeubles, une augmentation de Fr. 35'000.- est prévue en raison d'une mise aux normes pour la salle de gym, également à la suite d'une visite de l'ECAB.
- L'amortissement planifié des bâtiments n'apparaissait pas au précédent budget car dorénavant, il est obligatoire d'amortir le crédit d'étude de l'avant-projet de halle double sur 10 ans. Cet amortissement tient également compte de la baie de la halle actuelle.
- Pour le soutien aux sociétés sportives, le montant a été reporté dans le compte soutien aux sociétés locales.

4. Santé :

- Il s'agit en grande majorité de charges liées. La participation communale aux ambulances a augmenté en raison du coût par habitant qui varie énormément chaque année.

5. Prévoyance sociale :

- Il s'agit à nouveau principalement de charges liées. Pour les subventions aux crèches et garderies, une augmentation est expliquée en raison de l'ouverture de 24 places pour la Crèche Casse-Noisettes ainsi que du prix coûtant à l'heure pour l'Accueil familial de jour permettant de payer les assistantes pour les jours fériés.

6. Trafic et télécommunications :

- Le service hivernal prévoit une augmentation de Fr. 25'000.- car le tarif horaire a été augmenté. Aucune augmentation n'avait été faite durant les 10 dernières années. Afin d'éviter une aussi grande augmentation à l'avenir, l'évolution sera suivie d'année en année.
- Pour la vente des cartes journalières CFF, une diminution est remarquée bien que les deux dernières années ne soient pas une référence. Il a été décidé de ne prendre en considération la vente que d'une carte par jour bien que deux soient commandées par jour.

7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire :

- Au point eau, énergie et combustible, une adaptation a été faite en fonction de la situation à la fin septembre car le budget était déjà dépassé.
- La participation aux frais de l'association régionale de l'AVGG tient compte d'un montant en prévision de la décision qui sera prise plus tard en assemblée.
- L'entretien des cimetières démontre une diminution car en 2021, un columbarium avait été acheté pour Sommentier.
- Le compte relatif aux honoraires des urbanistes est augmenté à Fr. 21'000.- en raison d'une révision du PAL pour le secteur de La Joux. Lors de l'émission du dernier PAL, une zone ISOS 3 n'a pas été intégrée.

- M. Jean-François Girard revient sur l'augmentation des honoraires des urbanistes. Il relève que c'est à nouveau la Commune et les citoyens qui devront assumer une erreur de gens certainement grassement payés pour leur travail. Il estime que l'erreur devrait être assumée par les responsables et non par la Commune.

D'autre part, il a été annoncé à plusieurs reprises que des montants augmentaient à la suite des décisions de l'ECAB. Il pense qu'il n'y a pas vraiment de moyen d'agir au niveau communal mais il demande ce que font nos députés car cela représente des millions au niveau du canton. Mme Beaud répond que nous n'avons effectivement pas d'influence sur ces normes imposées par l'ECAB car il s'agit de bâtiments publics. M. Gilles Audergon précise que ces versements ne seront pas faits à l'ECAB mais qu'il s'agit de travaux de mise en conformité notamment d'électricité et de portes répondant aux normes coupe-feu, afin de protéger les utilisateurs des bâtiments classés en catégorie rouge.

Mme Beaud revient sur la révision du PAL et explique que le Conseil communal s'est également posé la question de la responsabilité de cette erreur. Un montant a été prévu au budget en prévision mais des investigations sont en cours.

8. Economie publique :

- Le budget est quasiment identique. Aucune remarque n'est faite.

9. Finances et impôts :

- Pour la compensation cantonale en cas de rigueur à la réforme fiscale, nous étions informés qu'un montant de Fr. 60'000.- était ponctuel et allait être annulé.
- Concernant la provision pour la caisse de pension de l'Etat de Fribourg, la dénomination du compte est fautive, il s'agit d'une erreur car le compte était déjà utilisé auparavant. Cet argent est dû. Une provision de Fr. 170'000.- avait été faite et une provision de Fr. 120'000.- a été prise dans le budget 2022. Un montant de Fr. 290'000.- sera payé dans le 1^{er} trimestre 2022.
- Le compte relatif au prélèvement sur la réserve de réévaluation de Fr. 658'000.- est expliqué. Il avait déjà été relevé en assemblée qu'avec le passage à MCH2, la revalorisation du patrimoine administratif est obligatoire. Un amortissement de Fr. 7'136'240.- aurait été fait en trop. Un prélèvement de cette réserve de 10% par année durant 10 peut être réalisé. Pour le budget 2022, un montant de Fr. 658'000.- a été pris pour compenser le déficit. Si cela n'avait pas été le cas, le déficit du budget 2022 se serait monté à Fr. 1'168'360.-

Mme Beaud demande à l'assemblée s'il y a encore des questions ou des remarques quant au budget de fonctionnement.

- M. Jérôme Bifrare fait une remarque générale sur le budget de fonctionnement. Il remercie le Conseil communal pour l'établissement du budget en voyant la marge de manœuvre restante. Il félicite particulièrement Mmes Beaud et Nissille pour leur travail permettant de présenter un budget qui tient plus ou moins la route. En effet, selon lui, ce budget ne tient pas suffisamment la route. La limite des 5% obligeant la hausse d'impôt automatique est tombée avec la nouvelle loi sur les finances communales. Le prélèvement sur le patrimoine administratif relève d'un tour de passe-passe comptable. Les années précédentes, la Commune avait des exercices plutôt bons et a réalisé des amortissements supplémentaires. La loi exige que le patrimoine administratif soit réévalué selon les nouvelles normes et la différence va constituer une réserve mais cela est purement fictif. Dès lors, un déficit effectif de plus d'un million doit être épongé en tapant dans une réserve qui n'existe pas. Il image la situation à un budget familial. Dès lors, pour financer un budget communal tout de même représenté par 80% de charges liées, une dette va être créée. Sur les deux dernières années, plus de deux millions de dette seront constitués et devront être restitués à un moment ou à un autre. Ceci coûtera en intérêts. Ce budget ne le satisfait pas malgré l'effort fait par le Conseil communal. L'autre solution est la hausse d'impôt bien que le Conseil communal ait pris la décision de ne pas la présenter ce soir. Il relève avoir aussi présenté des budgets déficitaires bien que des solutions existaient encore (vente de terrain, nouveaux contribuables...). Selon lui, le budget est malsain.

3.2 Présentation du budget des investissements

Mme Beaud continue avec le budget des investissements qui s'agit en majorité de reports de crédits déjà acceptés par la population. Au niveau de la culture, Fr. 158'000.- n'ont pas été repris car il s'agit du concours pour le projet de la halle double. Pour le compte Trafic et télécommunications, il s'agit principalement de reports, mise à part le budget présenté plus tard sur le chemin d'accès aux Eperleires pour un montant de Fr. 100'000.- Concernant le chapitre Protection de l'environnement et aménagement du territoire, les travaux de liaison avec Villaraboud ainsi que le maillage de La Joux sont prévus au printemps 2022.

Le total du budget des investissements s'élève à Fr. 1'935'000.- et représente un excédent de charge de Fr. 1'189'000.-

- M. René-Pierre Macheret demande si des investissements sont prévus en 2022 pour la Route de Villaraboud, la réponse est négative.

3.2.1 Création d'un chemin piétonnier au Chemin des Eperleires, Villariaz

M. Martin Rosat prend la parole pour la présentation de cet investissement. Ce chemin permettra de relier le quartier des Eperleires à l'arrêt de bus du Foyer. L'ancien Conseil avait eu la possibilité de faire un arrêt en bas du quartier des Eperleires mais le Conseil actuel estime qu'il serait alors trop proche de celui du Foyer. Un crédit de Fr. 120'000.- est encore disponible et avait été prévu pour la création des arrêts de Villariaz, village et Villariaz, les Eperleires. Le montant ne sera pas totalement utilisé en raison de la renonciation du deuxième site. Un schéma est présenté à l'assemblée. Concernant les répercussions financières relatives à cet investissement, un amortissement est prévu sur 40 ans à un taux de 2.5%, soit un amortissement de Fr. 2'500.-/an dès 2023. L'entretien annuel prévoit un coût estimé à Fr. 2'500.-

- M. Gérard Suard a lu dans le bulletin communal que le Conseil communal souhaitait prendre des mesures économiques et écologiques notamment sur le salage et le déneigement alors qu'il prévoit la création d'une nouvelle route qui nécessitera beaucoup de salage et d'entretien. M. Rosat répond qu'il ne s'agit pas d'une route mais d'un chemin piétonnier. M. Suard ne comprend pas le choix du Conseil communal de ne pas respecter la décision de l'assemblée communale quant à la création de deux arrêts de bus à Villariaz. M. Rosat répond que le second arrêt aux Eperleires serait certainement supprimé par les TPF dans quelques années car il serait considéré comme trop proche de l'arrêt Foyer. M. Suard n'est pas d'accord et explique avoir eu un entretien avec M. Beyeler, sous-directeur des TPF, qui lui a confirmé que le projet au bas des Eperleires était idéal car il doit y avoir 600m entre les arrêts de bus. M. Rosat explique qu'il s'agit d'une proposition à l'assemblée. A la suite de discussions avec Geosud, la réalisation d'arrêts aux Eperleires semble très compliquée en raison de l'emplacement. C'est la raison pour laquelle, le Conseil communal a décidé de se diriger vers la création d'un chemin piétonnier vers un arrêt existant. M. Suard répond que le projet présenté en assemblée communale à La Joux avait été approuvé par les TPF et le SPC. Il rappelle que le Conseil communal est un organe exécutif. Il demande alors que le Conseil communal respecte la décision de l'assemblée communale de La Joux, soit la création d'un deuxième arrêt de bus à Villariaz. Il ne trouve pas normal d'investir dans un projet qui ne faciliterait pas l'accès aux transports publics. Mme Beaud explique qu'il s'agit d'une proposition d'investissement. L'assemblée se prononcera et le Conseil communal s'en tiendra à la décision de l'assemblée. M. Suard répond que s'il manque un montant pour la réalisation d'un second arrêt, une partie pourrait être prise dans le budget présenté mais pas pour créer un chemin supplémentaire en parallèle à un trottoir existant. M. Rosat n'a rien à rajouter, la décision reviendra à l'assemblée. Beaucoup d'enfants empruntent actuellement un passage inadapté. Aucun accord avec les TPF ou les propriétaires n'a été signé pour l'arrêt des Eperleires. M. Suard demande alors si le projet présenté à La Joux ne valait donc rien ? M. Rosat répond qu'il s'agissait d'un avant-projet mais que rien n'avait été conclu avec les TPF qu'il a d'ailleurs rencontrés le 25 novembre et qui ont confirmé qu'un chemin piétonnier était mieux qu'un arrêt.
- M. René-Pierre Macheret souhaite simplement signaler qu'à Bouloz, une voie a été supprimée. Il relève que la sécurité doit être prise en considération. M. Rosat répond que pour l'arrêt de Villariaz-village, des discussions ont démarré il y a plus d'une année et que nous ne sommes toujours pas en possession des autorisations nécessaires.

- M. Gérard Suard ajoute que l'ancien Conseil avait obtenu l'accord des propriétaires pour la création de l'arrêt aux Eperleires et le nouveau Conseil a décidé de supprimer cet arrêt. M. Rosat explique que pour les arrêts Villariaz, village, les accords ont été signés. Pour les Eperleires, seules des conventions avaient été discutées avec les propriétaires fonciers. M. Suard dit que les discussions ont démarré il y a 5 ans et que le Conseil communal change d'avis et fait n'importe quoi. M. Rosat répond que si l'assemblée n'est pas d'accord, elle peut refuser l'investissement et des demandes d'autorisation seront lancées. M. Suard répond qu'à l'époque, un conseiller député avait un slogan électoral prônant l'avancement des dossiers, il estime que c'est le grand moment de le mettre en action. M. Suard souhaite que l'assemblée maintienne la précédente décision de l'assemblée communale.
- M. André Oberson explique que le premier arrêt de bus devait se faire où il se trouve actuellement. Ensuite, l'emplacement a été revu sur demande de certaines personnes. M. Oberson a donné son consentement bien qu'il ne soit pas d'accord avec l'emplacement au centre du village.

3.2.2 Rapport de la commission financière

M. le Syndic passe la parole à M. Jean-Claude Dumas pour la lecture du rapport.

M. le Président annonce que le 24 novembre 2021, la Commission financière a pris connaissance d'un futur investissement proposé par le Conseil communal, soit la création d'un chemin piétonnier au Chemin des Eperleires à Villariaz pour un montant de Fr. 100'000.- Les répercussions financières se limitent à un amortissement annuel de Fr. 2'500.- calculé sur une période de 40 ans. A cela s'ajoutent des frais d'entretien estimés à Fr. 2'500.- par année. Pour cette dépense, la Commission financière n'a aucune remarque particulière à émettre et donne un préavis favorable. Elle propose à l'assemblée communale d'accepter l'investissement tel que présenté.

3.2.3 Approbation

Vote : L'assemblée approuve le crédit d'investissement de Fr. 100'000.- pour la création d'un chemin piétonnier au Chemin des Eperleires, Villariaz par 72 oui, 32 non et 50 abstentions.

3.3 Rapport de la commission financière

La parole est à nouveau donnée à M. Jean-Claude Dumas, président de la commission financière pour le rapport final.

En date du 24 novembre 2021, la Commission financière a examiné les budgets arrêtés par le Conseil communal pour l'année 2022. Sur la base des documents fournis, tous les chapitres ont été examinés. Mme Joëlle Beaud, en charge du dicastère des Finances, Mme Monique Nissille, ainsi que les membres du Conseil Communal, ont répondu aux questions posées par la Commission financière et commenté certains postes en particulier.

Le budget de fonctionnement pour 2022 se solde par un déficit de Fr. 510'360.-, le total des charges s'élevant à Fr. 11'103'030.-. Ce déficit représente une perte de 4.82% par rapport aux produits. Cependant, la Commission financière met en garde le citoyen que l'excédent de charge budgété réel est de Fr. 1'168'360.- (Fr. 510'360.- + Fr. 658'000.-). Elle ne refuse pas le budget qui est soumis ce soir, mais encourage fortement le conseil communal à tout mettre en œuvre pour atteindre l'équilibre financier et à prévoir une augmentation du taux d'imposition dans un avenir très proche. La Commission financière émet un préavis favorable et propose à l'assemblée d'approuver le budget de fonctionnement pour 2022.

En ce qui concerne le budget des investissements, plusieurs dépenses prévues sont le report d'investissements déjà votés et encore non-finalisé. Pour l'investissement proposé ce soir, la

Commission financière a déjà émis un préavis positif. Pour le budget des investissements 2022, qui présente une charge de Fr. 1'935'000.- pour Fr. 746'000.- de produits, soit une charge nette de Fr. 1'189'000.-, la Commission financière invite l'assemblée communale à l'accepter tel que présenté.

La Commission termine en remerciant le Conseil communal pour le travail fourni, pour le soin apporté à l'établissement des budgets et pour son engagement dans les dicastères. Meilleurs vœux à tous.

3.4 Vote final des budgets de fonctionnement et des investissements

Vote : Les budgets de fonctionnement et des investissements sont approuvés par 152 oui et 2 non.

4. Planification financière 2022-2025

La parole est donnée à Mme Beaud pour faire part de la situation financière actuelle avec une simulation sur un avenir plus ou moins proche. Elle a pour but de déterminer la faisabilité de divers projets et d'estimer les conséquences sur les liquidés. Ceci également pour éviter les erreurs, minimiser les risques, garantir les liquidités et atteindre les objectifs.

Trois planifications financières sont présentées : une première sans investissement, une seconde en tenant compte d'un investissement de 8 millions et une troisième tenant compte d'un investissement de 15.6 millions qui correspond au budget de la halle double, sans tenir compte des autres dépenses.

Mme Beaud présente la première planification et les chiffres démontrent une marge nette d'autofinancement négative de Fr. 74'961.- dès 2022. Le taux d'impôt actuel à 88.4 est démontré par rapport au coefficient d'équilibre qui se situe à 89,69 en 2022 et en augmentation pour les années suivantes. La dette nette par habitant en 2022 est de Fr. 3'040.- et les recettes fiscales Fr. 2'499.-.

Selon la deuxième planification qui tient compte d'un investissement de Fr. 8 millions, la marge nette d'autofinancement négative est estimée à Fr. 110'357.- Le coefficient fiscal d'équilibre pour 2022 et 2023 reste identique. La dette nette par habitant est quasiment doublée par rapport à la première planification financière. Sans changer de taux d'imposition dans cette situation, la Commune ne s'en sortirait pas dès 2024.

En tenant compte d'une planification financière avec un investissement de 15.6 millions, la marge nette d'autofinancement est de Fr. 110'357.- en 2022. Le coefficient fiscal d'équilibre est identique à la première pour 2022 et 2023 et passe à plus du triple en 2024.

Jusqu'à ce jour, la situation financière était bonne, l'augmentation des charges liées engendre un déséquilibre à très court terme. La perspective d'adapter le taux d'imposition n'est plus une supposition mais une réalité. Les choix des investissements futurs auront une incidence. Le Conseil communal a décidé de ne pas augmenter les impôts pour 2022 dans le but de boucler une première année avec MCH2. Ensuite, tous les chiffres seront connus et une augmentation dans un futur très proche est inévitable.

- M. Jean-François Girard demande si la planification financière tient compte du home de Siviriez. Mme Beaud répond que non, tout comme le site de Billens.
- M. Christophe Gay demande si les transformations du COG sont prises en compte. Mme Beaud répond que les coûts connus sont pris en compte. Elle relève à titre informatif qu'une hausse de 23% est prévue pour l'ABMG.
- M. Jean-Claude Perroud demande si une étude a été faite en tenant compte de la capacité financière de la Commune compte tenu du PAL et des arrivées nouvelles de citoyens.

Mme Beaud répond que ça n'a pas encore été fait. La fiduciaire a établi ces planifications selon des chiffres donnés. Ensuite, des études plus poussées dépendront des décisions futures.

La parole est donnée à M. Jean-Claude Dumas, président de la commission financière, pour la transmission de ses commentaires.

Selon les projections, la commune fait face à une hausse croissante des charges liées de district et du canton. Nos ressources ne nous permettent plus d'assurer la pérennité des services aux citoyens et de financer de nouveaux investissements. Selon la présentation, le scénario sans investissement n'est pas réaliste car il ne tient pas compte des futures dépenses obligatoires de la commune, telles que l'entretien des routes, l'adaptation de l'AES avec son nombre croissant d'enfants, le remplacement du chauffage de la salle de sport et de l'école. Nous pouvons espérer les repousser, mais nous ne pourrions pas nous soustraire à ces frais. Nous regrettons également la projection simulée avec un investissement de 15.6 millions pour une halle double que l'on ne pourra financer qu'avec une augmentation massive du taux d'imposition. Quelle que soit l'évolution de ce plan financier, la commune devra, pour assurer l'équilibre financier et absorber les investissements, augmenter son taux d'imposition.

La Commission financière remercie le conseil communal d'avoir fait ce travail de report de chiffres et d'analyse et estime qu'il s'agit d'un bon outil d'aide à la gestion des finances communales. Elle encourage fortement le conseil communal de mettre tout en œuvre pour atteindre l'équilibre financier à très court terme.

5. Point de situation de l'avant-projet actuel de halle double

La parole est donnée à M. Gilles Audergon. Il démarre par un bref historique du dossier qui a débuté le 27 mai 2013, lorsque 67 citoyens acceptent à l'unanimité les Fr. 27'000.- pour le crédit d'étude. Le 14 décembre 2015, Fr. 500'000.- sont demandés à l'assemblée pour un crédit d'étude d'un projet estimé à 6 millions. Entre 2015 et 2019, un travail important a été fait pour mettre au point un programme de concours dont l'objectif financier était placé à 12 millions. Ensuite, le jury a choisi à l'unanimité le projet « Le bois des lucioles » de M. Alexandre Clerc, estimé à 15.6 millions (+/-15%) qui reste le moins cher du concours. En avril 2021, le nouveau conseil a repris le dossier et a organisé le vernissage en octobre. M. Audergon relève que l'ancien Conseil avait tout préparé mais a été contraint de tout annuler au début de la pandémie. Ce soir, l'assemblée ne votera pas sur le crédit d'investissement car le jury préconise dans son rapport de revoir à la baisse le projet pour qu'il atteigne la cible financière fixée à 12 millions dans le concours. L'architecte estime un montant de Fr. 70'000.- pour pouvoir étudier les diminutions à envisager. Vu ce qui a été présenté, le Conseil communal souhaite tout d'abord savoir si l'assemblée souhaite que le projet aille encore de l'avant ou s'il est stoppé ce soir.

Tenant compte des réflexions menées en 2013, les besoins ont évolué mais n'ont pas changé (AES, école, sociétés, associations et entreprises).

Selon les besoins scolaires, une fermeture de classe est prévue pour l'année prochaine. Toutefois, le nombre d'élèves à l'AES ne va qu'augmenter. Les devoirs surveillés peuvent aussi être mis en place à futur. La réflexion s'est surtout portée au niveau du sport. Un état de la situation actuelle est présenté et reflète un manquement de 128 périodes par année, ce qui correspond environ à une classe. Les camps ne sont pas compris dans les calculs bien que notre Commune soit très active. M. Audergon remercie Mme Piccand et les enseignants qui mettent tout en œuvre pour placer au mieux les heures de sport.

Les autres besoins sont également pour les sociétés qui disposent toutes déjà de locaux qui représentent un défi pour leur entretien. D'autre part, bien que le terrain soit communal, la buvette du foot appartient au FC Vuisternens-Mézières. A la suite du vernissage, plusieurs inquiétudes ont été

soulevées notamment quant à la perte de la place extérieure importante aux sociétés. En construisant une salle propre à notre Commune, les charges nous reviendraient entièrement alors que les charges de district sont déjà importantes.

Selon les finances, le budget 2022 est largement déficitaire sans minimiser l'entretien et l'exploitation des locaux. M. Audergon précise que les coûts d'exploitation et d'entretien doivent être ajoutés au crédit d'investissement.

Le projet du Bois des lucioles choisi par le jury est magnifique. Les points positifs sont les subventions, le respect de la loi scolaire relative au sport en intérieur, les spectacles, les manifestations, la production de chaleur comprise dans le projet et une belle image pour la commune. A l'inverse, les points qui soulèvent une inquiétude sont que l'avant-projet a été estimé avant l'augmentation du prix des matériaux, rien n'est compté pour la salle actuelle, la problématique de l'AES et de l'école maternelle n'est pas prise en compte, les frais d'entretien sont estimés à Fr. 200'000.-/an, le matériel (tables, chaises, matériel de sport, vaisselle) n'est pas compris. Tous ces éléments représenteraient une location élevée pour les sociétés. D'autre part, la problématique de la traversée de la route de Sommentier reste ouverte et le parking actuel ne serait plus disponible notamment pour des cantines ou fêtes extérieures.

Le Conseil communal souhaite tout de même être proactif, ne rien faire n'est pas une solution. Le chauffage est vieillissant, les besoins en AES sont toujours grandissants et le Conseil communal souhaite offrir de bonnes conditions. D'autre part, le FC attend de savoir quoi entreprendre avec sa buvette. M. Audergon remercie toutes les personnes investies dans les différentes commissions et le jury pour le travail réalisé. Après des réflexions approfondies, les discussions constructives ont abouti à ce que le Conseil communal propose de refuser la poursuite de cet avant-projet estimant notamment que la capacité financière ne pourra pas être assumée. L'assemblée ne doit pas se prononcer sur un crédit pour une nouvelle étude ou mandat parallèle. Un solde de Fr. 158'000.- reste du crédit d'investissement qui ne peut être utilisé que sur le projet présenté. Le Conseil communal travaillera assidument pour revenir prochainement en assemblée avec une nouvelle proposition.

Aucune question n'étant soulevée, M. le Syndic demande à l'assemblée de voter par bulletin secret si elle est favorable à la poursuite de l'avant-projet du Bois des lucioles.

5.1 Vote relatif à la suite à donner au projet

Vote : L'assemblée communale décide de refuser la poursuite du projet par 142 non contre 7 oui et 3 bulletins blancs. L'assemblée applaudit le résultat.

6. Adhésion des villages de Vuisternens, Villariaz, Estévenens et La Neirigue à l'AVGG (Association régional Veveyse – Glâne – Gruyère)

La parole est donnée à M. Martin Rosat. Une explication des alimentations actuelles est faite. La source communale de La Berleire alimente les villages de Villariaz et Vuisternens (Fr. 0.50/m³). Le GAGEC alimente les villages de La Neirigue et d'Estévenens et une connexion à la Berleire existe (Fr. 0.80/m³ pour La Neirigue et Estévenens et Fr. 1.-/m³ pour La Berleire). Ensuite, le reste de la Commune (Sommentier, Lieffrens, La Magne, Les Ecasseys et La Joux) est relié à l'AVGG en tant que membre avec une convention à Fr. 1.20/m³ + pertes, ce qui représente environ Fr. 1.37/m³. Une interconnexion avec l'AVGG existe au Clos et aux Râpes afin d'alimenter les villages de Vuisternens et Villariaz avec l'eau de l'AVGG avec convention normalement à Fr. 1.50/m³, mais tacitement à Fr. 1.35/m³ depuis le 1^{er} juillet 2016 et le début des discussions pour une éventuelle adhésion de ces villages à l'AVGG. Une connexion avec Siviriez est prévue en 2022 (Fr. 1.25/m³ selon convention à discuter).

Le projet est l'adhésion des villages de Vuisternens, Villariaz, Estévenens et La Neirigue à l'AVGG. Ceci nécessite un rattrapage au fonds de réserve depuis 1995, Fr. 5.-/habitant (sauf pour les villages déjà membres), ce qui représente un montant Fr. 163'833.87 à fin 2020 et environ Fr. 170'000.- à fin 2021. En cas d'adhésion, l'entier de la Commune devra cotiser au fonds soit environ Fr. 7'500.- de plus par an.

Le tarif pour les membres est de Fr. 1.20/m³ + les pertes soit environ Fr. 1.37/m³. Une simulation a été faite sur la base des consommations des six dernières années. Depuis le début des discussions pour l'adhésion de l'entier de la Commune, cette dernière bénéficie déjà du tarif préférentiel, soit Fr. 1.35/m³ au lieu de Fr. 1.50/m³. Cela représente une différence de Fr. 42'508.80 au 30 septembre 2021 qui devrait être rattrapée si la Commune n'adhérait pas. Selon la moyenne, il faudrait 33 ans pour rentabiliser le montant. Toutefois, si l'on prend en compte une consommation plus faible telle que 2021, il faudrait 118 ans pour rentabiliser le montant. De plus, le GAGEC améliorera son captage en 2022 et nous permettra d'utiliser plus d'eau de son réseau. En 2019, la commune a passablement consommé d'eau de l'AVGG et, en prenant cette année-ci en comparaison, il faudrait 20 ans pour rentabiliser. La consommation annuelle est d'environ 400'000m³/an. Le compte de l'eau doit s'autofinancer.

Selon une projection à 5, 10, 15 ou 25 ans, il faudrait compter 25 ans pour rentabiliser le montant sur une moyenne de 50'000m³/an alors que la tendance est à la baisse. Différents éléments sont présentés :

- Force : Un meilleur tarif de l'eau fournit par l'AVGG en dépassement du forfait aux villages de Vuisternens et Villariaz.
- Opportunité : La sécurisation de l'approvisionnement en eau.
- Faiblesses : La Neirigue et Estévenens ne peuvent pas physiquement être alimentés par l'AVGG mais la cotisation au fond serait tout de même à payer, la durée de rentabilisation, une contribution rétroactive de Fr. 170'000.-
- Menaces : Ne jamais rentabiliser, une augmentation du prix de l'eau pendant quelques années pour absorber les Fr. 170'000.-, le fontainier de l'AVGG aura son mot à dire sur notre réseau ce qui créera un doublon avec nos employés communaux.

Tenant compte de ces éléments, le Conseil communal propose de refuser l'adhésion de l'entier de la Commune à l'AVGG et de continuer d'optimiser l'approvisionnement en eau en gérant la provenance, les tarifs et les possibilités techniques.

- M. Jean-Claude Dumas prend la parole en tant que président de la commission financière et indique qu'elle aurait apprécié avoir tous ces chiffres lors de la présentation en novembre car selon l'art. 72 du règlement des finances communales, la commission doit donner son préavis sur une adhésion pareille. Mme Beaud répond que ces chiffres ont été présentés lors de l'annonce de Fr. 50'000.- pour le budget de fonctionnement de l'eau. Il a été expliqué que selon la décision de l'assemblée, soit un rattrapage de Fr. 42'508.80 devait être payé, soit un montant de Fr. 170'000.- devait être payé en plusieurs tranches à négocier avec l'AVGG. M. Dumas confirme que les chiffres ont été communiqués mais qu'il n'y a eu aucun détail relatif à cette conclusion. Mme Beaud répond que les derniers calculs sont arrivés en fin de semaine dernière. M. Dumas relève que la commission aurait tout de même dû rendre un préavis.
- M. Jérôme Bifrare a deux questions relatives aux m³ d'eau. Actuellement la Commune consomme environ 50'000/m³ pour alimenter Vuisternens et Villariaz. Avec le bouclage sur Siviriez, une partie de cette consommation pourrait être réduite ainsi que par l'amélioration du réseau du GAGEC. Mais malgré tout, la Commune resterait dépendante d'un certain nombre de m³ auprès de l'AVGG. Il demande alors si la Commune arriverait à s'affranchir entièrement de l'AVGG pour Vuisternens et Villariaz ?
Sa deuxième question est relative au fait que dans les 50 ou 100 prochaines années, la suffisance et la qualité de l'eau seront de grandes problématiques. A ce jour, une majorité des

exploitations agricoles bénéficient de sources privées. Avec l'échéancier climatique, une diminution pluviométrique devra être prise en compte ce qui créera un risque d'une augmentation de la consommation d'eau. A savoir qu'une exploitation agricole requiert plusieurs milliers de m³ par année. Il demande alors si la Commune arrivera à avoir une réserve suffisante sans qu'un manque d'eau soit constaté ? Est-ce qu'en s'affranchissant de l'AVGG, on arrive à avoir une réserve pour se prémunir de cela et éviter d'être à sec dans 30 ou 40 ans et qu'entre temps, l'AVGG vende son eau sur la Riviera ? M. Rosat explique qu'avec de bonnes négociations, la Commune pourrait tout de même bénéficier de l'eau de l'AVGG via Siviriez qui est également connecté à Ursy, bénéficiaire de l'AVGG. D'autre part, la consommation du GAGEC sera également augmentée. Mais personne ne peut prédire l'avenir. Le calcul a été fait sur 25 ans et il est remarqué que la Commune est avantagée à être non-membre. Pronostiquer au-delà de 25 ans reste très difficile. M. le Syndic relève que selon les consommations annuelles, on passe du simple au double. Personne ne peut prédire la production en eau.

- M. Frédéric Richoz revient sur la présentation de l'opportunité et demande si la population se rend compte de l'importance de ce point ? Quel serait l'impact si l'on venait à manquer d'eau. ? M. Gilles Audergon répond que ce point, bien que seul dans les opportunités, passe par-dessus tous les autres. Toutefois, cette problématique est pareille pour tous les bénéficiaires d'eau. D'autre part, la Commune devrait payer pour les villages de La Neirigue et Estévenens alors que physiquement, ils ne peuvent pas être approvisionnés.

La parole n'était plus demandée, M. le Syndic demande à l'assemblée si elle accepte l'adhésion de l'entier de la Commune à l'AVGG. Le vote se fait par bulletin secret.

6.1 Vote

Vote : L'assemblée refuse l'adhésion à l'AVGG par 112 non contre 35 oui et 5 abstentions.

7. Approbation des nouveaux statuts de la Région Glâne-Veveyse

Les statuts ne sont pas lus car ils étaient disponibles en ligne et sur le site internet de la Commune. Les principales modifications sont la nouvelle composition des Communes avec la récente fusion de Villaz et l'introduction d'une commission financière liée aux exigences de MCH2.

7.1 Vote

Vote : L'assemblée approuve les nouveaux statuts par 125 oui et 29 abstentions.

8. Approbation de la modification des statuts de l'Association du Cycle d'orientation de la Glâne

Les statuts ne sont pas lus car ils étaient disponibles en ligne et sur le site internet de la Commune. Les principales modifications concernent les buts et attributions de l'Association ainsi que l'introduction d'une commission financière liée aux exigences de MCH2.

8.1 Vote

Vote : L'assemblée approuve les nouveaux statuts par 123 oui et 31 abstentions.

9. Divers

M. le Syndic donne la parole à l'assemblée.

- M. Jean-François Girard revient sur le tout-ménage du 12 juillet relatif aux activités du Conseil communal. Au sujet des parchets à Estévenens, il demande pour quelle raison une médiatrice doit régler ce dossier alors qu'il existe un règlement à appliquer. Il estime que le Conseil communal doit être apte à le faire respecter. Pourquoi des frais supplémentaires extérieurs doivent être ajoutés ? Mme Carole Luxenburger explique qu'il y a un recours toujours pendant dans cette affaire. La Commune a rendu sa position et attend la suite. Elle a appliqué le règlement mais un problème persiste. M. Girard demande ce que le médiateur peut apporter à cette situation. Mme Luxenburger répond que la médiatrice a essayé d'arranger les choses.
- M. Jean-Claude Uldry aimerait connaître les conséquences s'il n'accepte pas de signer les contrats pour les terres communales. M. le Syndic répond que du moment où l'agriculteur exploite les terres, cela veut dire qu'il accepte les conditions du bail. La volonté du Conseil communal est de satisfaire les agriculteurs, leur faire bénéficier du terrain propriété de la Commune. Un règlement a été mis en place pour que les choses soient faites légalement. Ce règlement a été validé et est appliqué pour l'attribution des parchets. Du moment que les personnes exploitent, elles acceptent les conditions et qu'il s'agit d'un accord tacite. M. Uldry relève qu'en 2013, un règlement communal tenait la route et avait été approuvé par tous les agriculteurs de la Commune. En juillet 2019, le règlement a été modifié et la mention « activité principale » a été supprimée, ce qui a ouvert la porte à des gâches-métiers qui ont profité de la faille pour prétendre à des parchets. Cela met en péril les véritables agriculteurs. Il dit que le règlement de 2019 doit être appliqué au pied de la lettre soit 0.5 UMOS pour une exploitation agricole. M. le Syndic répond que le Conseil communal n'est pas là pour refaire le débat, la question est actuellement auprès de la Préfecture de la Sarine. Le Conseil communal attend la détermination de la Préfecture de la Sarine étant donné que le Préfet de la Glâne s'est récusé. Le Conseil communal n'entre pas en matière pour une énième discussion. M. Uldry dit que le chiffre a été caché volontairement depuis ce printemps et a été connu officiellement depuis le mois de juillet. Il a connaissance du chiffre de 0.38 UMOS pour l'exploitant Hayoz. Il dit que M. Hayoz a fourni une attestation démontrant un chiffre de 0.51 UMOS mais que le chiffre officiel est 0.38 et qu'il a trompé la Commune. Cette dernière est passée par-dessus cette preuve et a accepté la candidature. M. Uldry dit que M. Roch en a fait de même en disant ne pas louer de parcelle à Mme Maillard à Estévenens. C'est une contrefaçon et le Conseil communal a laissé passer ceci. Il répète que le règlement doit être appliqué au pied de la lettre. M. Uldry dit que le total des UMOS a été connu le 4 mai 2021, à 16h15 mais que le Conseil communal a tout caché et qu'il n'y a pas de transparence. M. le Syndic répète que ces documents sont dans les mains de la Préfecture de la Sarine et que le Conseil communal ne va pas se prononcer là-dessus et d'autre part, il n'accepte pas ces remarques dirigées vers des personnes en assemblée communale. L'assemblée applaudit.
- M. René-Pierre Macheret dit que cela fait plus de cinq ans qu'il habite la Commune et demande où en est la route de Villaraboud. Car il a été dit lors de la dernière assemblée de la législature qu'une société a été mandatée pour étudier la situation. M. le Syndic répond qu'au niveau du Conseil communal, les moyens sont faibles car les propriétaires concernés ne trouvent pas de terrain d'entente. M. Macheret répond qu'il existe d'autres moyens comme la diminution de la vitesse ou la restriction des poids-lourds. Il n'a jamais vu la direction des ponts et chaussées effectuer un constat de l'état de la route. M. le Syndic explique que la problématique a déjà été discutée lors des précédentes législatures et que l'expropriation n'est pas la solution. M. le Syndic explique également que restreindre les poids-lourds posera également un problème en raison des machines agricoles toujours plus grosses. M. Macheret répond qu'on tend à une

population individualiste. Ce n'est pas faute de la volonté du Conseil communal de trouver des solutions.

- M. René-Pierre Macheret a une autre question, la grande partie du conseil communal a été élue par un vent contre l'éolien. Depuis l'église de Vuisternens jusqu'au Café du Cercle, il y a 18 lampes allumées tous les soirs et il se questionne sur cette réelle utilité. Mme Mathis explique que la commission de l'énergie va étudier l'éclairage public selon les bases légales entre janvier et février 2022.
- M. René-Pierre Macheret enchaîne ensuite avec le déneigement des arrêts de bus et relève qu'à La Joux, un monticule de neige ne permet pas au bus d'atteindre le bord du trottoir. Il se demande comment cela se passe si un enfant glisse et passe sous le bus. Il constate que cette problématique est générale. M. le Syndic le remercie pour l'information car le Conseil communal l'apprend ce soir et fera le nécessaire pour régler la problématique.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic remercie les citoyens pour leur participation et leur intérêt porté aux affaires communales ainsi que de la confiance à l'égard du Conseil communal.

Le Conseil et tout le personnel communal souhaitent aux citoyens présents ainsi qu'à leurs proches, de très belles Fêtes de Noël. Que ces moments magiques et féériques puissent leur faire oublier, un instant du moins, la morosité des actualités quotidiennes. Que ces meilleurs Vœux les accompagnent pour une nouvelle année 2022 pleine de bonnes surprises.

L'assemblée est levée à 22h22.

La secrétaire V. Menoud

Le syndic J. Dumas